



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 janvier 2008**

Délibération n° 2008-4700

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention 2008-2009 avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Animation économique des 1er, 4° et 6° arrondissements de Lyon - Participation financière

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Allais

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 10 janvier 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 22 janvier 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Duport, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Allais, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Guétaz, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Vaté, Vincent.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), MM. Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Assi (pouvoir à M. Rémont), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Gigot), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Decriaud (pouvoir à M. Roche), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Mme Spiteri (pouvoir à M. Marquerol), M. Uhlrich (pouvoir à M. Lelièvre).

Absents non excusés : MM. Calvel, Lambert, Mme Vessiller, MM. Blein, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Communal-Haour, Mme De Coster, MM. Genin, Girod, Guillemot, Mme Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Petitjean, MM. Philip, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 21 janvier 2008**Délibération n° 2008-4700**

commission principale : développement économique

objet : **Convention 2008-2009 avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Animation économique des 1er, 4° et 6° arrondissements de Lyon - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de mieux suivre les projets locaux et de répondre aux attentes des chefs d'entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- de nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Medef Lyon-Rhône, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif est d'apporter un service global aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône

Dans le cadre et en vertu de la délibération du 14 juin 2006, la Communauté urbaine soutient l'action de développement et d'animation économique que met en oeuvre la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon.

La Communauté urbaine, au vu du partenariat positif pour le développement de ce territoire, a poursuivi son partenariat sur ces deux arrondissements jusqu'à la fin 2007.

L'objet du présent rapport est de :

- présenter le bilan de l'année 2007,
- proposer une nouvelle convention de deux ans (2008-2009), faisant l'objet d'un financement annuel,
- présenter le programme d'actions 2008.

Bilan 2007 - Territoire d'intervention : 1er et 4° arrondissements de Lyon

- 90 entreprises rencontrées,
- 72 entreprises accompagnées dans leurs demandes (implantation, services aux salariés, création de services communs, projets de développement, etc.),
- contribution à la mise en œuvre d'un village d'entreprises (diagnostic territorial),
- élaboration d'un diagnostic sur le 6° arrondissement afin de mieux connaître les besoins des entreprises et d'envisager une action CMAR.

Le programme d'actions 2008

- la continuité de l'action économique de proximité sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon (accompagnement des problématiques d'entreprises ; mise en œuvre de l'offre de services, nombres),
- poursuite de la politique des villages d'entreprises en partenariat avec la Communauté urbaine, la ville de Lyon et d'autres partenaires locaux : mise en œuvre des plans d'actions et d'une politique d'accueil des artisans en centre ville,
- mener et approfondir le dispositif de veille sur les entreprises-clés du territoire : bijouterie, image et son, communication et graphisme, mode, artisanat d'art. Le but est d'évaluer les potentialités de développement de ces filières sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon et de conduire les actions susceptibles d'améliorer leur ancrage sur ce territoire. Réfléchir à la mise en place des actions collectives de valorisation des filières artisanales dominantes sur la zone et/ou considérées comme prioritaires par les collectivités,
- contribution aux démarches stratégiques de l'agglomération : diagnostic économique Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprises, OnlyLyon, réflexion stratégique économique de la Communauté urbaine,
- contribution au portail économique et au site économique de la Communauté urbaine,
- accompagnement des jeunes entreprises (projets stratégiques et structurants-emploi, plan de prospection jeunes entreprises),
- utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine (Ipode),
- développement d'actions sur le 6° arrondissement.

Le financement

Afin de soutenir le plan d'actions, la Communauté urbaine pourrait apporter une contribution financière de 70 000 € à la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône pour le programme d'actions 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) forfaitaire non révisable de 70 000 € pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la nouvelle convention 2008-2009 avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

3° - La dépense correspondante de 70 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,